

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 14 octobre 2021

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
M. Martin S. donnant pouvoir à Mme Lagarde

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, Mme Ségura



Délibération n° 15-03 du 14 octobre 2021

AIDE EN SOUTIEN AUX VICTIMES DES INCENDIES EN ALGÉRIE.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général n°97-VI-02 du 24 juin 1997, relative à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée et de paix,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ADOPTE le règlement de l'appel à projets « Solidarité avec l'Algérie », dont projet ci-annexé ;

- CONSACRE la somme de 30 000 euros à cet appel à projets visant à accompagner et soutenir les projets associatifs du territoire en direction des victimes des incendies et l'aide à la reconstruction (social, psychologique, environnemental...) ;

- ATTRIBUE 10 000 euros à l'association Touiza Solidarité, en partenariat avec l'association algéroise Torba pour le reboisement des terres et la relance des activités agricoles et d'élevage dans les zones sinistrées ;



- ATTRIBUE la somme de 10 000 euros au CFSI (Comité français pour la solidarité internationale) pour abonder à même hauteur le programme Jousour.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Vote(s) contre de :

Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet

Abstention(s) de :

Mme Paul

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 4	Abstentions : 1
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.